

## **Documents à fournir pour les attestations d'accueil originaux et photocopies**

- Carte nationale d'identité **OU** passeport en cours de validité de l'hébergeur
- Carte de séjour en cours de validité pour les hébergeurs étrangers
- Avis d'imposition taxe foncière pour les propriétaires
- Bail locatif **OU** quittance de loyer pour les locataires
- Facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone Fixe
- Dernier bulletin de salaire **OU** dernier avis d'imposition sur les revenus pour les personnes retraitées
- Timbre fiscal de 30 € (à se procurer dans un bureau de tabac ou sur Internet).

## **Renseignements concernant la personne hébergée**

- Numéro de passeport
- Nom et prénom
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Adresse dans le pays d'origine
- Dates de séjour du .... au ... . Nombre de jours (maximum 90 jours)

**Uniquement sur rendez-vous via le site de la ville de Meylan [www.meylan.fr](http://www.meylan.fr)**

** : 04.76.41.59.16**